

Conseil d'Administration du CCAS du 25 juin 2026

Rapport de présentation n° 14

Politique de la Ville – Programmation financière 2026

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il est porté par les intercommunalités qui associent l'État, la Région, le Département, les communes ainsi qu'une large communauté d'acteurs (France Travail, CAF, ARS...).

Il comprend également un projet de territoire pour chaque quartier prioritaire qui décrit les priorités d'intervention, les moyens mobilisés et les résultats attendus.

À ce titre, la programmation financière, intègre des projets pour lesquels les demandes de subvention politique de la ville doivent être présentées.

Pour 2026, au titre de la programmation financière annuelle, nous proposons la reconduction du projet « Programme de réussite éducative » (PRE).

1/ L'ingénierie

La mise en place d'actions participant à la réussite éducative des enfants relevant du quartier prioritaire implique l'intervention d'une coordinatrice chargée de :

- repérer les enfants en fragilité éducative en partenariat avec les acteurs du champ de l'éducation,
- d'accompagner les enfants repérés et d'aider les parents en assurant l'interface entre l'enfant, sa famille, l'école et les autres partenaires concernés (travailleurs sociaux, personnels du pôle éducation ; associations ; clubs sportifs ; professionnels médicaux-sociaux ; prestataires...),
- de contribuer à la recherche de solutions et de réponses spécifiques dans la mise en place des parcours individualisés,
- d'animer l'équipe pluridisciplinaire de soutien et d'assurer le suivi des préconisations
- le nombre de bénéficiaires est de 60 enfants.
- le diagnostic de territoire a révélé la nécessité d'orienter le PRE sur la prévention du décrochage scolaire.

Suite à l'élargissement du QPV, le CCAS a décidé d'étoffer l'ingénierie du PRE avec le recrutement d'une référente de parcours qui viendra épauler la coordinatrice dans le suivi des enfants repérés en difficulté.

Par ailleurs, le CCAS de Maromme envisage de prendre en charge le recrutement des animateurs des clubs Coup de Pouce CLIP à destination des moyennes sections des écoles maternelles.

Pour 2026, le volet parentalité reste réalisé sur l'ensemble du territoire par la coordinatrice de soutien parental avec des financements de droit commun.

Une subvention de 31 584 € auprès de la Métropole Rouen Normandie sera sollicitée au titre de la rémunération de la coordination du PRE.

2/ Les actions financées

Les actions financées visent la prévention du décrochage scolaire avec l'intervention de prestataires.

L'ouverture culturelle constitue un axe fort du PRE dans la mesure où les enfants ne bénéficient pas toujours d'un environnement suffisamment stimulant et que leurs pratiques sportives et de loisirs se voient réduites.

Ainsi, des accompagnements individualisés seront mis en place avec l'Afev tant pour les élèves en élémentaire (AI) qu'en maternelle (accompagnement vers la lecture : AVL).

L'intervention de services civiques « volontaires en résidence » (VER) au sein de 2 écoles maternelles est prévue afin de travailler sur la médiation école-familles et le bien-être des enfants qui présentent des difficultés scolaires et comportementales.

Les VER assurent également le lien avec la coordinatrice.

Face aux difficultés de vocabulaire, de langage correct voire de manque d'expression des enfants dès la maternelle, le CCAS a sollicité l'Association nationale Coup de Pouce pour organiser un Club Imaginer et Parler (CLIP) dans chaque école maternelle à destination des moyennes sections.

Un abonnement à une revue jeunesse est prévu afin de poursuivre l'expression des enfants à domicile avec leurs parents.

L'animation des clubs CLIP sera assurée par des personnes en CDD du CCAS.

Les professionnels de terrain ont en outre repéré des problèmes d'expression ou de comportement pour lesquels un bilan psychologique permettrait d'améliorer le suivi de la scolarité. En cas d'urgence, les délais du CMPP peuvent être trop longs d'où une provision de 400€ pour le recours au libéral.

Une provision pour la mise en place de soutien scolaire est également envisagée.

Des fournitures d'alimentation sont également provisionnées au titre des cafés des parents ou goûters en fin de session de l'intervention de l'AFEV, de l'Association Coup de Pouce, fête du PRE...

Une subvention de 26 690 € auprès de l'ANCT sera sollicitée au titre des actions financées.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la délibération visant à

- valider la programmation financière 2026,
- solliciter une subvention en faveur de l'action « Programme de réussite éducative » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) de 26 690€ et de 31 584€ auprès de la Métropole Rouen Normandie au titre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville dans le cadre du nouveau Contrat de Ville.
- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions qui formalisent les engagements de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), de la Métropole Rouen Normandie et du CCAS de Maromme, au titre de la programmation financière 2026.

Maromme, le 25 juin 2026
Le Président du CCAS,
David LAMIRAY